

Mercure de France (Paris. 1890)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Mercure de France (Paris. 1890). 1890-1965.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

LE STYLE DES ÉVANGILES ET LES THÉORIES DU PÈRE JOUSSE

I

Le monde lettré tout entier a entendu parler des théories du P. Jousse. Le P. de Grandmaison leur a ménagé un accueil distingué dans son ouvrage; *Jésus-Christ*. Elles ont été aussi, il est vrai, fort malmenées; pas toujours avec compétence. Il nous est impossible de les négliger.

Ce que les théories du P. Jousse contiennent d'excellent a été exposé, il y a très longtemps. Les savants actuels, trop enclins à ne considérer que les derniers ouvrages parus, ignorent les grands et beaux travaux qui ont été élaborés sur la question, à nouveau agitée par l'auteur des *Etudes de psychologie linguistique* (1925).

Depuis qu'il existe des hébraïsants, le problème du style rythmé, observé dans les Livres sacrés, a été étudié.

Un homme de génie, le prélat Robert Lowth, fit une immense découverte le jour (1753) où il développa sa théorie, d'après laquelle l'essence de la poésie hébraïque est renfermée dans le parallélisme qui balance les membres d'une proposition. C'est là tout le mystère de la Poétique des Hébreux; les nombreux efforts pour y découvrir d'autres secrets sont aussi étonnants par la prodigieuse science technique qu'on déploie, qu'ils sont vains.

Il était fatal qu'on appliquât la découverte de Lowth au Nouveau Testament. C'est un autre prélat de l'Eglise anglicane, Jean Jebb, qui réalisa cette tâche (1823). Ce savant notait qu'il existe une sensible différence entre la forme évangélique et celle des auteurs classiques. Cette différence ne concerne point uniquement les mots ou la

combinaison des mots; elle comprend toute la structure de la composition. En de nombreux passages, on remarque un style poétique qui est, non seulement inconnu, mais qui n'aurait même pas été toléré dans quelque production moderne ayant la physionomie de la prose (1).

Il serait inexact de supposer que ce sont les travaux de Lowth qui inspirèrent Jebb. Si, dans la suite, il les étudia de près comme il le devait, c'est à son ami, le diplomate Alexandre Knox, que revient le mérite d'avoir suggéré au D^r Jebb l'existence du rythme dans la phrase néotestamentaire.

Les analyses de ce savant prélat réclament une attention particulière. Beaucoup de données, exploitées par des auteurs contemporains, qu'on admire comme de précieuses nouveautés, se trouvent déjà, lumineuses, dans l'œuvre de Jebb. Plusieurs autres données ne sont plus, pour les vrais érudits, que des lieux communs. Et il en est de fondamentales qui restent complètement négligées.

D'après J. Jebb, les règles de la construction rythmique et strophique de l'Ancien Testament seraient applicables au Nouveau. L'idée fit son chemin. A plusieurs reprises, d'éminents humanistes se sont complu à mettre en relief une théorie qui était même, d'après ses partisans, utile pour connaître, dans les cas discutés, la véritable leçon de textes évangéliques. D'ailleurs, cette prétention avait été précédemment (1781) soutenue par un docte philologue, Schleusner, à propos de l'Ancien Testament.

En 1850, un savant observait que tous les discours publiquement prononcés par le Messie étaient en forme rythmée. Et, dans l'accomplissement de son œuvre, tout ce que Jésus énonça à titre de Prophète, sermons, paraboles, prophéties, proverbes, tout cet ensemble, contenu dans la forme littéraire désignée sous le nom de *Maschal*,

(1) Cf. Jebb, *Sacred Literature*, p. 80. Cet ouvrage fut bien accueilli par la critique. L'auteur pensait ne le faire tirer qu'à 750 exemplaires; l'éditeur lui conseilla de porter le tirage à mille, prévoyant un succès.

est construit de telle manière qu'on y reconnaît l'essence de la poésie hébraïque, le parallélisme.

Il n'y a rien d'étonnant que Jésus, Prophète, ait parlé comme les prophètes. On doit plutôt s'étonner que les savants ne l'aient point remarqué plus tôt, et qu'ils ne soient pas unanimes à en être convaincus. Ad. Deissmann, de nos jours, repousse la théorie du rythme néotestamentaire. A son sentiment, elle n'est que dérision. Quant à son disciple fidèle, A.-T. Robertson, il déclare qu'il n'y a rien en fait de rythme dans le Nouveau Testament.

Toute une école s'est pourtant formée, adoptant les principes de Jebb. Plusieurs articles furent publiés dans *The Journal of Sacred Literature*, où l'on notait que la poésie avait de si profondes racines dans l'esprit juif que le rythme était le fondement de son style, même dans ses compositions en prose.

Mais, attardons-nous le moins possible. Arrivons en 1925, année où l'on publiait, sous le titre de *The Poetry of Our Lord*, l'ouvrage remarquable de Burney. Cet éminent philologue expose à nouveau les doctrines de Jebb, sans se recommander d'aucun auteur précédent. Etant donné l'indiscutable loyauté d'un savant tel que Burney, ne doit-on point voir, dans cette découverte spontanément reproduite, l'évidence du fait rythmique dans les textes évangéliques?

Il est assez bizarre, toutefois, de constater que le nom du premier théoricien du rythme néotestamentaire, Jebb, ne soit jamais cité. Horne, dans son *Introduction à la Sainte Ecriture*, a pourtant consacré un chapitre à ses travaux. Cet ouvrage, véritable encyclopédie, a eu au moins douze éditions, ce qui suppose quelques milliers de lecteurs. Pourrait-on ainsi s'expliquer que certaines idées manifestent, après un long temps de silence, une nouvelle vitalité? Quoi qu'il en soit, on comprendra aisément que nous ayons été tenté d'esquisser, très rapide-

ment, l'historique d'une théorie. Remontons maintenant à son origine première.

En étudiant le style du Nouveau Testament, on ne devrait pas négliger cette figure de rhétorique désignée sous le nom d'*Exergasie*. Il y a quelques lustres que les exégètes ne s'en préoccupent plus. Ils prétendent néanmoins avoir des Evangiles, littérairement considérés, une notion exacte! La question a sa gravité, puisque, chacun le sait, le domaine littéraire, en critique religieuse, envahit à peu près complètement le domaine exégétique et théologique, bien qu'on dépense, pour se défendre du reproche de tout confondre, beaucoup de paroles inutilement fallacieuses.

Le premier auteur, à ma connaissance, qui a formulé les règles de l'exergasie, n'est autre que Christian Schœttgen (1733). — Un Kabbaliste! — Salomon Glass (qui devrait être encore consulté, quoi qu'il soit un érudit des anciens âges) n'y a donné qu'une allusion.

La définition de l'exergasie est la suivante : une manière de parler, d'après laquelle deux ou plusieurs versets expriment en termes équivalents une seule et même proposition (2).

Schœttgen a porté son attention plus particulièrement sur l'exergasie dans l'Ancien Testament. Il en profite pour noter quelques-uns de ses rapports avec le Nouveau. Cependant, ce sujet, sans avoir été systématisé, a été amplement développé par Jacob Hase (1725).

Voici un exemple d'exergasie, un des plus simples, extrait de l'Evangile :

Les amis de l'époux	pourraient-ils jeûner	tandis que l'époux
	ils ne pourraient jeûner	[est avec eux? tandis qu'ils ont [l'époux avec eux.

(2) La définition classique de l'exergasie parle de *termes différents*. Je substitue au mot *différent* celui d'*équivalent*. Le mot est, en effet, différent par le son, mais il est équivalent par l'idée. La preuve en est que l'exergasie est quelquefois pure répétition en termes identiques.

Cette manière de s'exprimer était, chez les Hébreux, habituelle, et, d'ailleurs, chez les Orientaux en général : Arabes, Syriens, Chaldéens, Perses, etc. Bien que les savants passent le fait sous silence, il y a des milliers d'exergasies dans l'Ancien Testament; Jésus et les auteurs du Nouveau ont continué les auteurs de l'Ancien. Pourquoi s'en étonner, étant donné leur origine et leur parfaite connaissance de l'Écriture Sainte?

L'exergasie peut avoir des formes plus compliquées que la précédente (3). Le premier des Psaumes en contient une accumulation.

Jebb, qui fut le continuateur de Lowth, en a été également le critique. Toutes ses observations ne sont pas heureuses. Jebb préférait désigner par *lines gradationnal* ce que son prédécesseur qualifiait de *parallels synonymous*. On s'aperçoit que le *parallélisme synonyme* n'est autre que l'exergasie. Il est très fâcheux que les auteurs, sous prétexte de clarté et de terminologie didactique, transforment le simple en compliqué; ils introduisent finalement, toujours par souci de méthode, la confusion et la nuit.

Jacob Hase déclare, avec un bon sens qui n'est pas encore celui de tous les savants, qu'il ne convient pas d'apprécier les ouvrages des Orientaux d'après les principes adoptés par les Européens. Sa dissertation est dirigée, selon les préoccupations de son temps, contre les Humanistes, trop faussement délicats, qui estimaient barbare le style néotestamentaire. Et il se donne pour but de montrer que ce style a sa majesté et son éloquence. L'exergasie était, précisément, chez les Hébreux, aux yeux de Hase, la plus remarquable figure de leur rhétorique. Elle est, en effet, un élément fondamental de la naïveté, de la vigueur et de la saveur de leur langage.

L'exergasie, cette simple expoliation d'une même pro-

(3) D'après Schættgen, il y a dix sortes d'exergasies.

position exprimée en des termes équivalents, renferme le principe de ce qui paraît être, à nous Occidentaux, de la poésie. C'est ce qui fait qu'en un sens le Nouveau Testament, qui est en prose, et en prose populaire, nous semble fréquemment revêtu de la forme poétique. Observons que cette manière de parler est tellement familière aux peuples de l'Orient qu'on en trouve, il est vrai, des exemples même dans leurs ouvrages les plus prosaïques.

Burney prétend qu'une des difficultés que présente le problème du rythme néotestamentaire serait que nous manquons, dans la littérature araméenne, de passages qui permettraient de savoir, en les comparant, si les procédés rythmiques de l'hébreu étaient bien en usage dans l'araméen. Il prend alors ses termes de comparaison dans le Livre de Daniel. Le D^r Jebb a été assez avisé pour les choisir dans le Talmud, dans le Siphra, et même dans le Zohar, ouvrage dont la phrase littérale, de dialecte araméen, est certainement la plus abominablement prosaïque qu'on puisse imaginer. Ce n'est point par son langage, immédiatement perceptible, que ce recueil kabbalistique a pu être qualifié comme un livre de fulgurante poésie.

Reproduisons les citations extraites du Talmud, du Siphra et du Zohar; elles sont intéressantes :

Quiconque prend sur lui le joug du précepte contre l'usure

Prend sur lui le joug du Royaume des Cieux :

Mais quiconque rejette le joug de ce précepte,

Il rejette également le joug du Royaume des Cieux.

(*Siphra*, f. 104, 4).

Celui qui se fait petit à cause de la Loi en ce monde

Deviendra grand dans le monde à venir;

Mais celui qui se rend esclave à cause de la Loi en ce monde

Sera libre dans le monde à venir. (*Baba metsia*, f. 84,2).

Lorsque le nombre des péchés sur la terre s'accroît,

Le Saint Nom, dès lors, n'est pas glorifié sur la terre.

Mais lorsque le nombre des péchés sur la terre ne s'accroît pas,

Alors le Saint Nom de Dieu est glorifié sur la terre.

Tout ce que nous avons exposé jusqu'ici montre, jusqu'à l'évidence la plus indiscutable, que nous nous trouvons en présence d'une façon de s'exprimer, commune chez les Orientaux. Nous avons, chemin faisant, apporté de l'eau au moulin du P. Jousse; nous aurions pu en apporter des torrents. Au plaisir qu'il y aurait à le faire, nous entreprendrons, dans un instant, la tâche moins agréable d'énoncer quelques opinions contradictoires à ses hypothèses.

Partie de rien, si j'ose ainsi parler, de l'humble exergasie, du modeste parallélisme, la théorie du rythme néotestamentaire a prospéré. On y avait déjà découvert un arrangement strophique. Burney a continué en y rencontrant la rime dans l'original supposé des discours araméens prononcés par Jésus. Il voit dans l'emploi de la rime un dessin prémédité. Intention prêtée, semble-t-il, avec trop de générosité. Mais quelle surprise en écoutant le motif invoqué pour affirmer l'existence prétendue de cette rime! Jésus aurait rythmé et rimé ses discours pour aider la mémoire de ses auditeurs. A quoi pense donc l'éminent Burney? On vante d'une part — et avec quelle emphase! — la mémoire stupéfiante (pour me servir d'une expression du P. Jousse) des Orientaux, et, tout à coup, on assure que pour retenir quelques mots, il leur est indispensable d'avoir le secours de la rime! C'est ainsi qu'une théorie, celle du rythme, exacte à son début, finit par être dénaturée; des observations suggérées par cette théorie, très heureuses en principe, et qui auraient pu devenir très fécondes, finissent par être déplacées. On a tout compromis. Il s'ensuit que la critique rejette même ce qui est bon.

Comme il se propose de prouver l'existence de la rime dans le style évangélique, Burney élabore, en effet, une traduction en langue araméenne de l'Oraison dominicale. Les savants les plus forts ne réfléchissent pas à tout. Pour avoir raison, faudrait-il encore que cette traduction

fût, de rigoureuse certitude, originale; qu'elle reproduisît vraiment ce qu'il appelle les *ipsissima verba* de Jésus.

Où en est la garantie? Plusieurs sémitisants de haute capacité, depuis Buxtorf jusqu'à nos jours, ont composé des traductions araméennes du *Pater noster*. Qui nous assurera que la version du docte Burney est bien celle qu'il faut choisir? Et si, par aventure, nous ne devons en choisir aucune. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes certains de rien.

II

La théorie du style rythmé n'a cessé d'être exploitée. Aujourd'hui, sous le nom de *style oral*, elle est devenue un système universel. En effet, le R. P. Jousse nous initie, à son propos, au mystère des « lois du langage spontané »; il ajoute aux principes qui révélaient la primitive simplicité, l'énergie et le charme du langage sémitique, des hypothèses hardies aux termes désagréables à entendre — d'autant plus désagréables qu'il s'agit beaucoup d'esthétique — empruntés à quelque moderne psychologie sur laquelle il est évidemment permis de différer d'opinion, malgré le prestige solaire de ses parrains.

On s'est rendu compte de la naïveté organique de l'élocution chez les Hébreux; elle est maintenant, grâce au talent du docte Religieux, de la plus rare complexité. Et les gens qui ne sont point docteurs de notre Sorbonne ont quelquefois, je peux l'avouer, de la peine à bien suivre. Je veux dire qu'un genre oriental d'élocution sans prétention sert de prétexte à un développement inattendu de doctrines qui paraîtront aux lecteurs attentifs comme étrangères à la question. De plus, l'auteur a la volonté tenace de les imposer à titre de preuves expérimentales, évidentes par conséquent. Il prétend procéder par empirisme. Enfin, il se pose en « psychologue expérimental et

ethnique de la récitation rythmique ». Est-il possible de discuter tout un ensemble de principes énoncés au nom de l'absolu scientifique? Doit-on céder immédiatement et reconnaître la réalité de « gestes sous-tendus, oculaires, auriculaires, laryngo-buccaux, manuels, etc. » et avouer l'existence de « gestes propositionnels », tout cet ensemble constituant le style oral?

L'auteur atteste bien qu'il a observé de près cet inconnu qui forme le « substratum de la vie psycho-physiologique et psychologique du composé humain ». « Car », écrit-il en outre, « tout milieu ethnique encore spontané sous-entend dans la musculature de chacun de ses individus et dès leur enfance, soit par la mimique corporelle dansée, soit par sa transposition laryngo-buccale des récitation nettement rythmée, un certain nombre de gestes propositionnels, généralement triphasés, plus rarement biphasés ou quadriphasés, qui ne sont que la revivification gestuelle sémiologique de l'action d'un Agent agissant sur l'Agi. » Une analyse aussi détaillée impressionne. Enfin, cette branche de la science expérimentale, qui s'accorderait avec l'enseignement de saint Thomas — en vérité on s'y attendait — s'est, à l'insu du grand nombre, enrichie des plus magnifiques découvertes. En cette circonstance, nous n'avons plus qu'à écouter silencieusement les privilégiés qui en savent plus long que nous sur une matière qui exige une très fine subtilité, en regrettant seulement qu'elle ne réclame point une terminologie gracieuse.

Mais l'auteur cherche à convaincre que le procédé du style rythmé contient une méthode pédagogique. La destination vraie de la rythmisation, déclare-t-il, sera d'être mnémonique. Et cet axiome qu'il énonce est capital pour sa théorie de la composition des Evangiles.

La méthode pédagogique que le P. Jousse expose, avec une ardeur sympathique, est faite de récitation, de culture de la mémoire par le rythme, de mnémotechnie par

les « parallélismes-clichés », par les « mots-agrafes » ; elle est faite de balancement à gauche et à droite ou d'avant en arrière. Un improvisateur a ses récitateurs qui répéteront mot pour mot ce qu'il a enseigné...

Je n'étonnerai personne si je me propose, en présence d'affirmations martelées avec allégresse, de démontrer que les idées émises par le R. P. Jousse sont remplies de confusion, et que l'exagération de ce qu'elles contiennent de vrai fausse la Réalité.

Le style oral, considéré chez les Afghans, les Achantis et autres peuples, chez lesquels voyage le R. P., ne retiendra point nos réflexions. La raison finale des travaux en cause est de retrouver, quels qu'en soient les détours, l'origine vivante des textes évangéliques. Nous devons nous borner à examiner si notre auteur a, en faveur de ses doctrines, le témoignage de la tradition juive.

L'une des thèses soutenues est relative à la mémoire. Le seul moyen, déclare-t-on, de graver dans la mémoire de longues œuvres didactiques, c'est le « schème rythmique ». Il est exact que, parmi les Orientaux, il existe des gens doués de la plus extraordinaire mémoire. Cette excellence est-elle due à la rythmisation ? Je ne le crois pas. Ils retiennent autant ce qu'il serait impossible au plus habile des interprètes de rythmer. La connaissance par cœur d'ouvrages interminables a pour cause le fait que ces ouvrages ont été l'objet d'études ininterrompues et exclusives depuis la plus tendre enfance.

En tout cas, les méthodes pédagogiques étaient fondamentalement chez les Hébreux les mêmes que les nôtres. Une leçon devait être dite et expliquée au moins quatre fois, et, si cela ne suffisait pas, le maître devait infatigablement l'expliquer jusqu'à ce que l'élève l'ait comprise. La pédagogie juive ne fait aucune allusion à la rythmisation. Son principe essentiel est la répétition de la leçon, qu'elle soit susceptible d'être rythmée ou non. — « Celui qui ne répète pas est semblable à celui qui aura semé

et qui ne récoltera pas. » (*Sanhédrin*, 99 a.). — « Si, pour un élève, la science est aussi dure que le fer, la faute en est à son professeur, qui n'a pas expliqué la question avec une clarté suffisante. » (*Taanith*, 14 a.) — « Le maître s'efforcera de rendre la leçon agréable aux élèves par de claires raisons, aussi bien que par de fréquentes répétitions, jusqu'à ce qu'ils aient parfaitement compris le sujet, et qu'ils soient capables de la répéter couramment. » (*Erutin*, 54 b.) — Rabbi Pridha eut un élève auquel il répéta 400 fois la même chose, jusqu'à ce qu'il ait bien saisi la question. » (*Sanhédrin*, 54 b.).

Encore une fois, une leçon pouvait être exprimée dans la prose la plus banale, la plus plate. Pour familier qu'ait été le parallélisme chez les Hébreux, à qui fera-t-on croire que le langage ne fût pas le plus souvent d'un style quelconque?

Les Hébreux qui exerçaient leur mémoire étaient capables, il est vrai, de retenir de très longues compositions. Dans l'Europe actuelle, tous ceux qui exercent leur mémoire parviennent au prodige. Elle se développe, en un mot, chez ceux qui la cultivent, et les Juifs qui ne cultivaient pas cette faculté la perdaient. « On oublie en deux ans ce qui a coûté dix ans d'études », déclare l'*Aboth de Rabbi Nathan*, 24. La rythmisation peut aider la mémoire; la condition première de la mémorisation était, elle est encore, la répétition (4).

La diction à haute voix, pour apprendre une leçon, introduirait une différence pédagogique entre l'Orient et l'Occident. Je n'ignore point qu'on soutient qu'apprendre à haute voix fixe mieux un texte dans la mémoire. Le Talmud le fait observer (*Erubin*, 54 a). Un autre passage de ce recueil rapporte que Rabbi Eliézer eut un élève qui oublia en trois ans tout ce qu'il avait appris,

(4) Le fait d'avoir une mémoire étonnante, chez les Juifs, constitue des cas individuels. La preuve en est qu'il est signalé comme un trait caractéristique. Moïse Zacuto savait la *Mischna* par cœur. Le biographe s'empresse de le noter.

parce qu'il apprenait les mots de sa leçon sans les articuler. Mais, puisqu'il s'agit d'observation, soyons pour une fois bon observateur, et remarquons que ce n'est point la diction à haute voix qui a pour résultat naturel d'imprimer une leçon dans la mémoire. Cette diction est seulement un moyen de retenir l'esprit, et c'est pourquoi le texte se grave dans une mémoire soumise à plus d'activité. En voici une preuve décisive en ce débat. Il est prescrit au prêtre de réciter le bréviaire en articulant les mots. Pour quel motif? Serait-ce parce que l'articulation des mots est un procédé de mémorisation? Du tout. — Est-ce le but cherché, de confier les termes du bréviaire à la mémoire? On sait tout bonnement que la lecture des yeux permet à l'esprit de s'évader, tandis que la lecture articulée des mots rendra difficile à la pensée le vagabondage.

Le P. Jousse invoque, comme appui de ses affirmations, l'autorité d'Hermann Gollancz. C'est une grosse imprudence. On s'aperçoit, en écoutant les expressions du savant Religieux, que l'une d'entre elles, au moins, est d'origine anglaise. Il parle de « mots-agrafes ». Il est, en effet, question, chez les hébraïsants contemporains de langue anglaise, de *Catch-words*. Ce terme désigne le mot laissé par les anciens imprimeurs au bas d'une page, et reproduit au début de la première ligne de la page suivante (5). Or, Spiers, auteur d'un opuscule sur le *Système scolaire selon le Talmud*, signale une chose très intéressante : « Il existait », écrit-il, « un système spécial pour la culture de la mémoire; l'usage en est recommandé par les auteurs du Talmud. C'était l'art de la mnémonique, qui fut, tout d'abord, cultivé principalement par rapport aux associations de lieu, et qui fut ensuite étendu aux associations de nombre. Les docteurs du Talmud se servaient de *catch-words* (mots-agrafes), consistant en lettres qui rappelaient le contenu de maximes ou de frag-

(5) Il a aujourd'hui une signification plus étendue.

ments d'une proposition. Ils employaient des passages connus de la Bible, des proverbes de l'Écriture, des parties de la Mischna, des mots populaires, ou les noms de personnages célèbres, des faits locaux, ou des événements historiques. » Le même auteur reproduit un enseignement, celui d'*Erubin*, 54 b, auquel se réfère également M. Gollancz, d'après lequel pour apprendre la Loi, on la fixe dans sa mémoire par certains signes.

Le P. Jousse se prévaut de ce texte qu'il cite (en le rythmant!) :

Sans procédé mnémotechnique
Point ne serait de Didactique.

Mais voici où se trouve l'imprudence : Gollancz, plus complet que Spiers, donne un exemple des signes qui servaient d'aide-mémoire (6). Il développe, d'après *Sabbath*, 104 a, l'alphabet hébraïque dont chaque lettre devient l'initiale d'un mot, et, prises deux à deux, ces lettres alphabétiques constituent des sortes de phrases qui expriment un enseignement d'ordre moral. L'*Aleph* et le *Beth* sont pris pour l'abrégé d'*Aleph Binah* (acquiens du savoir) ; le *Ghimel* et le *Daleth* pour *Ghemoul Dalim* (sois généreux avec les pauvres). Des idées symboliques sont aussi attachées à la position des lettres, les unes par rapport aux autres. Le point du *Ghimel* étant tourné vers le *Daleth* suggère que celui qui est bienveillant devra s'efforcer d'aller chercher les pauvres, etc.

Une autre espèce de catch-words (mots-agrales) consiste à former une suite de lettres artificielle qui contient toute une phrase. Ce procédé rappelle complètement la formation de nos ridicules expressions abrégées.

Nous savons, désormais, s'il était permis d'invoquer l'autorité de Gollancz. Il est vrai qu'il existait d'autres catch-words (mots-agrales) dont ni Gollancz, ni Spiers ne donnent d'exemples. Nous ne sommes point, par cela même, à court d'informations. Voici notamment d'autres

(6) Gollancz emploie, d'ailleurs, le terme de *catch-word*.

spécimens d'artifices mnémotechniques : pour retenir la chronologie de l'histoire du peuple hébreu, retenez l'expression *l'oth* de *l'Exode*, 12, 13, qui est égale à 431, cela aidera votre mémoire à se rappeler que 431 ans s'écoulèrent depuis la circoncision d'Isaac jusqu'à la sortie d'Égypte. Retenez ces trois mots *DeTzaQ*, *HaDaSch*, *BeAllaB*. Ils sont formés (en hébreu) de dix lettres qui sont les initiales des mots signifiant les dix plaies d'Égypte.

Étudier les *Semanin* (signes) aboutit à étudier les curiosités du Midrasch, mais nullement la rythmisation pédagogique. Je crois qu'il sera difficile de trouver dans ces artifices mnémotechniques des « mots-agraves », au sens où le P. Jousse les entend.

Allons plus loin, il existait, dès l'époque de la traduction de la Bible par les Septante, des textes formés abréviativement. J'ignore si, vraiment, grâce à ce procédé, les Juifs étaient capables de les retenir fidèlement. En tout cas, certaines erreurs de traduction, chez les Septante, proviennent, avec évidence, de l'emploi de ces sigles.

Le P. Jousse montre aussi quelque joie de trouver de l'appui dans les études de G. Foot Moore. Je me demande si le lecteur, qui est renvoyé à la page 247 du second tome de *Judaïsm*, partagera le même sentiment. Tout ce que G. Foot Moore exprime, qui ait certain rapport bien que lointain avec les théories du P. Jousse, est contenu dans cette phrase : « Il serait intéressant, si l'espace et le but que je me suis proposé le permettaient, de reproduire les saines maximes concernant la méthode d'instruction; notamment, le principe fondamental de la pédagogie, *la répétition est la mère des études*, dont l'abandon pour les fantaisies de l'« éducation psychologique » est l'une des causes foncières de l'infériorité de notre « éducation nouvelle. »

Il va de soi qu'il n'y a aucun rapport entre tout ce que nous venons de considérer et l'enseignement ou la

récitation de l'Évangile; du moins, je ne le constate pas, bien que je sois persuadé, comme le P. Jousse, que l'Évangile est d'origine orale. Cet auteur est aussi aventureux qu'exclusif. D'une documentation, il ne retient que la partie qui fournira un apport à ses hypothèses. Nous le constaterons mieux encore.

L'idée d'une tradition orale, transmettant l'Évangile, vraie en elle-même, je le répète, a amené le P. Jousse, par son esprit d'exagération, à troubler la Réalité. Il affirme que le « style oral était la façon ordinaire d'enseigner, et la récitation, mot à mot rythmée, la seule façon d'apprendre. » Ce savant raisonne en imaginant que les Évangélistes appartiennent à un milieu de compositeurs oraux, de récitateurs à la mémoire exercée. Il construit ce milieu oral, de langage spontané, en opposition avec notre milieu de formation classique, notre époque où les esprits, de faible mémoire, ont besoin de rédiger aussitôt, d'écrire des notes. L'auteur représente notre temps comme étant celui du stylo. Il manifeste même quelque dédain pour le langage de formation classique, langage artificiel, en face du langage spontané, du style oral, caractérisé par la répétition. Rien ne serait aussi funeste que d'apprendre correctement sa langue; il va jusqu'à reproduire la citation d'un « linguiste hors-ligne de Leipzig » qui déclarait : « lorsque le peuple va à l'école, la langue est perdue ». Il paraît, en outre, s'indigner de ce que, dans notre civilisation raffinée, la répétition des mots soit reprochée à l'élève comme inutile et plate, alors que l'enfant ferait bien ce qu'il fait, agissant sous l'impulsion de la nature qui n'est pas déformée. Il révélerait inconsciemment une des lois essentielles du langage spontané.

Il est vraiment étonnant d'entendre de tels propos au pays de Bossuet et de Pascal, et il l'est plus encore si nous réfléchissons qu'ils sont tenus par un membre de la Compagnie de Jésus, qui, par son zèle pour les Hu-

manités, sauva autrefois quelque peu la Civilisation, moins heureuse qu'elle est par sa prédilection pour le Néo-Péripatétisme.

Cependant, l'enthousiasme du P. Jousse pour le style oriental entraîne le lecteur dans les digressions étrangères à la composition des Evangiles. Et nous ne sommes pas encore prêts d'y revenir, tout au moins par la voie directe.

Le « stylo », si je puis m'exprimer ainsi, a plusieurs siècles d'existence! Il existait du temps de Jésus-Christ. Expliquons-nous. Il est inexact de soutenir que le milieu juif, à cette époque, est uniquement de langage spontané, de style oral. N'invoquons point à propos de la rhétorique juive les Boschimans ou je ne sais quelle peuplade. Les Juifs écrivaient, rédigeaient, et j'insiste, se hâtaient de rédiger non seulement des notes, mais des livres. Dès la première heure, on met un livre aux mains de l'enfant juif. Le milieu conçu par notre empiriste est imaginaire. Cueillons, pour le prouver, des témoignages extraits de la tradition juive, empruntons-les à Gollancz lui-même. « Choisis un livre sans faute pour ton fils, afin de lui apprendre à lire », prescrit-on, « car il est difficile de déraciner une faute, une fois qu'elle a été commise. » (*Pesahim*, 112 a.) — « S'il n'existe pas de texte écrit, il sera impossible de répéter la leçon. » (*Moëd Katon*, 16 b.) Il y avait même des « correcteurs de livres ». (*Kethoub*, 106 a.)

Les Juifs avaient donc une éducation aussi livresque que la nôtre. Le P. Jousse a systématiquement appliqué à un siècle qui se servait de l'écriture les habitudes d'époques où l'on s'en servait beaucoup moins, et de civilisations où l'on ne s'en servait pas du tout. En Palestine, depuis plusieurs siècles avant Jésus-Christ, chaque Israélite était tenu d'avoir un exemplaire du livre de la Loi, écrit par lui-même. A celui qui héritait de l'exemplaire de ses parents, il était prescrit d'en écrire un, person-

nellement. Un dernier texte, encore cité par Gollancz, sur lequel le lecteur méditera à loisir : « Les élèves qui savent lire reçoivent un rouleau pour confier les choses à la mémoire; sur le rouleau ils écrivent la première lettre de chaque mot de la phrase à répéter. » (*Erubin*, 5, 97; *Gittin*, 60 a.) (7).

Si l'on doit avouer qu'en des âges antérieurs le procédé de la transmission de bouche en bouche jouit d'une grande faveur, on n'en doit pas méconnaître que le fait d'écrire est, lui aussi, essentiel à la nature humaine. Et même en des siècles où la tradition orale était très vivante, l'utilité du livre était incontestée, son usage obligatoire.

Nous devrions maintenant, à la suite du P. Jousse, passer de la rythmisation à la musique et au balancement, et même à la danse; on examinerait toutes les modalités des lois intimes de l'expression humaine. Mais vraiment je me rends peu compte de la relation qu'elles auraient avec la composition orale des Evangiles. On ne faisait pas de la musique sur la Montagne du Sermon. Sans doute, il existait une technique, fort curieuse, de la psalmodie des Ecritures, l'une pour la Loi, l'autre pour les livres prophétiques, une troisième pour les hagiographes; pourtant, on se perdrait définitivement en commentaires superflus à s'en occuper. Rappellera-t-on avec Conrad Pellican (malgré que ce soit de bien vieille documentation) qu'il existait, en des temps lointains, des chanteurs qui formulaient les divins oracles? Ce serait inutile de ranimer une érudition oubliée, et d'ailleurs remarquable, car ces Scribes vivaient non dans les villes, mais sous la tente. Et, au siècle de Jésus, les Juifs ne vivaient

(7) On s'est assurément aperçu que tout au long de notre critique, nous avons confondu les procédés de l'enseignement primaire avec ceux du haut enseignement chez le Docteur de la Loi. On voudra bien croire que la confusion ne nous est pas imputable, mais à l'auteur dont j'analyse les théories. Empressons-nous, d'ailleurs, de remarquer que des habitudes contractées de bonne heure furent toujours en exercice dans l'âge mûr.

plus sous la tente. Ils faisaient partie de l'Empire romain.

Nous avons, dès lors, toutes les raisons de ne pas suivre notre auteur sur le terrain où son ardeur l'a entraîné. Il conviendrait mieux, croirais-je, de donner quelque attention aux exemples qu'il a publiés de ses théories. Par l'application, on juge des principes en pleine connaissance de cause. Il s'agit de ce que le P. Jousse appelle des *Récitatifs parallèles*. Son essai est consacré au genre de la Maxime.

Il ne sera pas nécessaire d'abuser de la patience du lecteur. Mon but est seulement de prouver que cet auteur, esprit systématique, a tout ramené à ses vues personnelles, et qu'il l'a fait violemment.

La sagesse des Juifs (*Nedarim*, 41 a.) proclame :

Nul n'est vraiment un Pauvre
S'il n'est pauvre de science...

Telle est la disposition rythmique que le P. Jousse impose à une maxime qui, dans son texte original, n'est affectée d'aucun rythme. Un traducteur, qui ne serait point tombé dans l'illusion, s'exprimerait ainsi : *Il n'y a rien de si pauvre, sinon celui qui ne sait rien*. Plus de mémorisation, plus de mots-agrafes... plus rien ! Et, afin que le lecteur en juge par lui-même, voici le texte lui-même : *En ani éla b' deha* (Pas pauvre, sinon de science.)

Une autre maxime est ainsi traduite et disposée :

Trois hommes qui mangeront
A la même table,
Et qui ne diront pas sur elle (8)
Les Récitatifs de la Tôrah,
C'est comme s'ils mangeaient
Des offrandes aux morts...

(8) Je me plais à faire remarquer que notre traducteur a, pour sa version, la haute autorité d'Herford : *and have said over it*. Elle n'en reste pas moins bizarre.

Qui pouvait supposer, à une heure gastronomique, que les Rabbis d'Israël improvisaient à table — ou plutôt sur la table — des récitatifs parallèles! En aucune manière, il ne saurait être question de « Récitatifs », par la raison suffisante que l'expression de *Dibrè Thorah* qu'on traduit par *Récitatifs de la Torah* signifie *la Loi* ou *l'étude de la Loi*. Et la traduction correcte serait : « *Trois hommes qui mangent, attablés ensemble et sans y parler de la Loi, c'est comme s'ils mangeaient des sacrifices de cadavres.* » (C'est-à-dire comme s'ils mangeaient des victimes sacrifiées aux idoles.)

En réalité, il serait peu généreux de continuer la critique facile de prétendus Récitatifs (9).

Quelle sera la conclusion des considérations précédentes?

Un Orientaliste de haute valeur, bien qu'il soit inconnu, Georges Phillipps, dans la préface de son édition richement commentée des Psaumes (1846), émettait la réflexion suivante à propos des magnifiques travaux de Jebb, où se trouvent des suggestions qui ne sont pas évidemment toutes acceptables : « Il y a des gens qui, ayant élaboré une théorie, en deviennent si enthousiastes qu'ils s'imaginent qu'elle est universellement applicable, et ils produisent quoi que ce soit sans tenir compte d'une juste mesure. »

Cette observation est, à plus forte raison, judicieuse concernant les *Etudes de Psychologie linguistique* et les *Récitatifs Parallèles*. Elle leur conviendrait, même si leur auteur avait produit des travaux accompagnés d'une documentation éprouvée, si les hypothèses qu'il a émises étaient vérifiées. Malgré la vigueur de l'affirmation, j'estime que les fragments de vérité qu'on s'efforce de mettre en lumière s'obscurcissent dans la confusion et l'inexactitude. Le P. Jousse est un doctrinaire intrépide. Il semble

(9) Par raison de transcription superflue, j'ai supprimé la contrepartie de chacune des maximes. Cette suppression ne change rien aux critiques. Il faudrait les répéter. C'est tout.

n'écouter que lui-même. Je n'ignore point que, parfois, un théoricien, sûr de son fait, est obligé de hausser le ton pour émouvoir les esprits, trop enclins à suivre paresseusement les routes communes, quand ils ne tombent pas dans les ornières. En ce cas, il ne faudrait pas donner de fausses notes.

On me permettra d'exprimer mon désappointement de n'avoir pas trouvé que des motifs d'admiration dans les ouvrages du P. Jousse. Je songe surtout aux conséquences fâcheuses qui peuvent résulter, une fois l'engouement passé, de théories trop encombrées d'éléments inconsistants. Réfléchissons à l'opinion qui se forma au sujet de travaux antérieurs, très bien exécutés quelle qu'en fût la thèse, eux aussi systématiques à l'excès, opinions qui détournèrent les chercheurs d'une voie où, en fauchant les végétations parasites, ils se seraient engagés, certains de pouvoir contempler de nouveaux horizons. Je viens de relater la critique, et je peux dire la sentence de Phillips. Ajoutons celle qui fut insérée, probablement par Tregelles, dans l'édition qu'il publia et annota de la monumentale *Introduction à la Sainte Ecriture*, de Horne.

« Des hommes ingénieux », écrit-il, « ont porté les notions de parallélisme à l'extrême. On se demandera si les auteurs inspirés des textes néotestamentaires eurent vraiment la pensée de produire toutes ces variétés diverses, de stances, etc., qui leur sont attribuées. Qu'on ait à reconnaître distinctement les principes généraux du parallélisme de la poésie hébraïque (10), personne ne le niera, mais il semblera difficile d'admettre les subdivisions minutieuses dans lesquelles divers passages ont été distribués, sinon dans l'imagination de critiques fantaisistes... Peut-être est-ce à propos du Nouveau Testament

(10) Complétons la phrase en disant : et de la prose. On doit se rappeler qu'il n'est pas toujours aussi facile qu'on le croit de distinguer absolument, dans l'ancienne littérature hébraïque, la forme prosaïque de la forme poétique.

que s'est manifesté le plus d'exagération. Que le parallélisme hébraïque puisse y être découvert, ce n'est pas déraisonnable de le croire... Mais il est sans profit de constater, avec l'évêque Jebb, l'existence des différents couplets et des stances qu'il a trouvés dans le langage de Notre-Seigneur, et ailleurs. Les élucubrations de Boys sont encore bien plus inutiles... Et la sottise est portée à son comble par Forbes... »

On le voit : la critique déconcertée finit par être implacable dans son dédain. Son attitude est, en une certaine mesure, compréhensible. Il s'agit, en effet, des Evangiles. Or, la théorie du Style oral, pour synthétique qu'elle serait — et à cet égard on lui fait subir les pires contraintes — ne suffit pas à tout. Elle restera stérile tant qu'elle n'aura pas été coordonnée avec le problème littéraire que posent les livres du Nouveau Testament, et qui est inexplicable avec la seule hypothèse du style oral, surtout lorsque ses principes ont été décrits, on l'a observé, comme s'ils contenaient une sorte d'infaillibilité faisant contraste avec la réalité. Mon allusion porte principalement sur la puissance de la mémoire, alors que les textes révéleraient, par leurs divergences, les étranges faiblesses de cette faculté.

Je n'ai pas été, par conséquent, surpris de la contradiction éprouvée par les écrits du P. Jousse. Certains arguments s'énonçaient d'eux-mêmes. Je peux bien avouer, cependant, que je n'en ai pas adopté la disposition générale. J'ajouterai que l'une des critiques adressées à ce théoricien m'a causé une telle surprise que je n'en suis pas encore revenu. Dom Chapman, qui a du prestige dans la Chrétienté scientifique, commence son exposé en déclarant que la tradition orale est de source protestante (11). On n'a pas souvent l'occasion d'entendre de pareilles énormités. Il est vrai qu'au début du XIX^e siècle, la théorie de la tradition orale a été mise en lumière par

(11) *Dublin Review*, juillet 1929.

des protestants d'Allemagne; n'a-t-elle pas été, toutefois, en d'autre temps, la favorite de l'exégèse orthodoxe, à ce point qu'elle serait, à juste titre, qualifiée de catholique par excellence? — Où en sommes-nous?

Une telle réflexion ne permet-elle point que l'on excuse une confiance trop exaltée dans une systématisation exclusive, et ne justifie-t-elle point le P. Jousse d'avoir accusé le relief de la tradition orale? Il resterait à la dégager de tous les ornements psycho-physiologiques dont il l'a fardée.

Négligeons, dès lors, les lois essentielles du langage; elles dépendent trop du savant qui les formule. Observons seulement les applications variées du style hébreu. Perdons l'habitude, lorsqu'il s'agit de l'Ancien et du Nouveau Testament, de ne point analyser les formes de leur expression. Rendons notamment à l'exergasie toute son importance. Il est d'une science plus sûre de constater avec quelle habileté, avec quelle constance les auteurs sacrés s'en sont servis, que ses effets soient sensibles dans un ou plusieurs membres de phrase. On pourra ensuite sourire de théories modernes, acceptées avec une admiration irréfléchie. Fichte affirmait un jour que nous serions sauvés par la métaphysique. En un sens, c'est la vérité. Mais la grammaire hébraïque est capable de rendre ce salut plus rapide. En connaître les ressources, lorsqu'il s'agit de l'Évangile, est plus utile que de savoir les révélations empiriques des laboratoires de phonétique.

PAUL VULLIAUD.